

## Commission Locale de l'Eau

COMPTE-RENDU DE LA CLE DU 6 SEPTEMBRE 2022

### Ordre du jour

- 1/ Présentation du SAGE et de ses enjeux
- 2/ Election du président, des vice-présidents et composition du Bureau
- 3/ Documents à valider :
  - Dernier compte-rendu de la CLE du 14 novembre 2019
  - Règles de fonctionnement – quorum des 2/3 requis
  - Rapport d'activités 2020-2021
  - Programme de travail 2022-2024
- 4/ Observatoire des réservoirs miniers – chiffres clés, situation actuelle et perspectives
- 5/ Avis de la CLE sur des Dossiers Loi sur l'Eau
- 6/ Prochaines échéances

M. le maire de Briey nous accueille, en citant quelques convictions d'Erik ORSENNA issues de son livre « l'avenir de l'eau ». M. Richard Daniel BOISSON, sous-Préfet de Briey, introduit la réunion en remerciant l'ancien Président de la Commission Locale de l'Eau (CLE), M. Vincent MATELIC, pour le travail accompli.

Il présente ensuite le contexte du SAGE, l'outil SAGE et ses enjeux (point 1 à l'ordre du jour). Il procède ensuite à l'appel des membres de la CLE, afin de s'assurer que le quorum est atteint.

Le quorum, nécessaire à la validation des règles de fonctionnement, est atteint.

## Point 2 de l'ordre du jour – Election du Président de la CLE

### > Election du Président

Monsieur le sous-Préfet demande s'il y a des candidats pour la présidence de la CLE.

M. Jean-François HUSSON, élu régional, fait part de sa candidature.

Il est proposé de procéder à un vote à main levée.

M. Jean-François HUSSON est élu à l'unanimité au poste de Président de la CLE du SAGE Bassin Ferrifère.

M. Jean-François HUSSON précise qu'il est particulièrement sensible aux questions environnementales, et qu'il a été pendant 6 ans rapporteur de la Commission du Rhin. Il connaît moins bien le bassin Ferrifère, mais reconnaît le travail important qui a été conduit sur les réservoirs miniers. Il remercie par avance le soutien, et la participation de chacun aux travaux à venir. Pour rebondir sur les propos du maire de Briey, il précise que les petits ruisseaux font les grandes rivières, et que c'est ensemble que nous devons avancer, pour le bien de nos territoires, et de nos populations. La CLE se doit d'être un outil de partage, et participatif.

\*\*\*

Avant de procéder à l'élection des vice-Présidents, il convient de délibérer sur les règles de fonctionnement qui nécessitent d'être mises à jour.

L'animatrice du SAGE présente les points importants et les modifications (cf présentation)

Les règles de fonctionnement sont validées à l'unanimité.

### > Election des vice-Présidents

M. Jean-François HUSSON souhaite, qu'à l'image de la répartition du SAGE sur 3 départements, qu'il y ait un représentant de la Meuse, de la Meurthe-et-Moselle, et de la Moselle aux postes de vice-Présidents.

La proposition de réaliser le vote à main levée est acceptée.

\*\*\*

M. Eric GILLARDIN, représentant de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Meuse et de ses affluents (EPAMA), président du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Chiers (SIAC), vice-président de Terre Lorraine du Longuyonnais, maire de Villers-le-Rond et agriculteur présente sa candidature pour le poste de 1<sup>er</sup> vice-Président. Il présente les travaux engagés par le SIAC, vis-à-vis de la lutte contre les inondations, et évoque le sujet du ruissellement, et d'une concertation à engager avec le monde agricole.

M. Eric GILLARDIN est élu à l'unanimité au poste de 1<sup>er</sup> vice-Président de la CLE pour représenter la Meurthe-et-Moselle.

\*\*\*

M. Philippe GERARDY, représentant des maires de Meuse, maire de Boinville-en-Woëvre, président de la Communauté de Communes du Pays d'Etain, et agriculteur présente sa candidature pour le poste de 2<sup>ème</sup> vice-Président. Il précise que la communauté de communes exerçait la compétence GEMAPI avant que celle-ci ne devienne obligatoire. S'intéresser à l'environnement ne doit pas se faire de manière idéologique, selon lui, il est nécessaire de prendre en compte le monde économique et sociétal.

M. Philippe GERARDY est élu à l'unanimité au poste de 2<sup>ème</sup> vice-Président de la CLE pour représenter la Meuse.

\*\*\*

M. Daniel MATERGIA, président du syndicat Intercommunal des eaux et de l'assainissement de Fontoy Vallée de la Fensch (SEAFF), et du syndicat Fensch Lorraine (SFL), président de la communauté de communes Cœur du Pays Haut et maire de Sancy présente sa candidature au poste de 3<sup>ème</sup> vice-président. Il mentionne des sollicitations de collectivités pour des solutions de secours, en lien avec la période de sécheresse intense que nous vivons. Il souhaite également que la question de l'utilisation de l'eau brute, à des fins agricole ou industrielle, puisse être traitée.

M. Daniel MATERGIA est élu à l'unanimité au poste de 3<sup>ème</sup> vice-Président de la CLE pour représenter la Moselle.

\*\*\*

### **> Constitution du Bureau**

L'animatrice du SAGE rappelle le rôle du Bureau, et la constitution de l'ancien Bureau. Pour le collège « usagers » et « Etat », il est proposé de garder la même constitution que précédemment. Les membres concernés en sont d'accord.

Pour le collège des élus, 2 postes sont vacants.

M. Robert CLESSE maire de Mont-Bonvillers, et M. Lionel GERARD, adjoint au maire de Joeuf font part de leur souhait d'intégrer le Bureau.

Les candidatures de M. Robert CLESSE et M. Lionel GERARD sont retenues pour faire partie du bureau, au sein du collège des élus.

*Annexe 1 pour la constitution du Bureau de la CLE du SAGE Bassin Ferrifère.*

\*\*\*

### Points 3 à l'ordre du jour – Documents à valider

#### > **Compte-rendu de la dernière CLE du 14 novembre 2019**

M. Jean-François HUSSON procède à la validation du dernière compte-rendu de la CLE du 14 novembre 2019.

Le compte-rendu de la CLE du 14 novembre 2019 est validé à l'unanimité.

\*\*\*

#### > **Rapport d'activités 2020-2021**

L'animatrice du SAGE présente les principaux faits marquants (cf présentation). Un zoom est fait sur le site Internet, qui est un outil à la disposition des acteurs de la CLE. Un nouveau logo a été créé à l'occasion de la création du site Internet, et il est proposé d'utilisé celui-ci dorénavant. Il n'y a pas d'opposition à cette proposition.

M. Jean-François HUSSON procède à la validation du rapport d'activité.

Le rapport d'activité 2020-2021 est validé à l'unanimité.

\*\*\*

#### > **Programme de travail 2022-2024**

L'animatrice du SAGE présente le programme établi jusque 2024, date de fin du mandat de la CLE.

M. Philippe FISCHER précise qu'il est dans la CLE depuis sa création, en 2004, et rappelle l'importance de poursuivre la surveillance des réservoirs miniers, et que l'eau stockée puisse bénéficier en priorité aux habitants du territoire qui ont souffert de l'exploitation minière.

M. Daniel MATERGIA interroge sur le résultat de l'étude du Sénat menée sur la privatisation de l'eau. Le président de la CLE se renseignera à ce sujet.

M. le sous-préfet souligne le principe de solidarité entre les collectivités qui doit prévaloir. Sont également abordés des perspectives de travaux à mener sur des sujets tels que le recensement des secteurs de recharges des nappes, la limitation des stockages d'eaux de surface, l'étude au soutien d'étiage

M. le sous-Préfet rappelle le principe de solidarité, l'eau est un bien commun.

M. Jean-François HUSSON cite en exemple de petites collectivités, qui ont une ressource abondante, et qui ne vont pas anticiper sur les travaux à conduire.

M. Yoann JOUAN souhaite que la question de l'infiltration soit davantage mise en avant, et souligne l'importance des zones humides en terme de gestion de l'eau. Il précise que le règlement du SAGE limite notablement le stockage d'eau en surface sur les ¾ du périmètre SAGE, sujet qui pourra être réfléchi au regard des périodes de sécheresse de plus en plus marquées, et du changement

climatique. Même si l'irrigation est peu développée sur le territoire, le stockage d'eau en surface pourrait bénéficier aux agriculteurs, à l'activité piscicole, ou encore au cours d'eau.

M. Alain CHAPLIER rappelle la doctrine régionale pour la Gestion Intégrée des Eaux Pluviales (GIEP), disponible sur le site de la DREAL : <https://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/les-documents-ressources-a19203.html>

Mme Marianne PERRIN précise qu'il serait intéressant d'étudier les conditions d'une utilisation de l'eau stockée en soutien d'étiage ; quand il y a des zones humides à proximité des cours d'eau, ceux-ci sont davantage préservés.

M. Eric GILLARDIN évoque une réunion qui s'est tenu avec les services de l'Etat, pour un retour d'expérience sur les inondations du 14/15 juillet 2021, dont la crue est venue impacter le Pays Haut de la Meurthe-et-Moselle. Des réflexions sont à lancer pour limiter la vitesse d'arrivée d'eau en provenant des plateaux, en concertation avec les chambres d'agriculture et les agriculteurs.

M. Bernard ECCLI évoque le syndicat des eaux vives des trois Niefs, qui ont récréé un lit majeur pour permettre au cours d'eau de sortir de son lit lors des fortes pluies, et ainsi limiter les effets des crues.

M. Alberto DOS SANTOS mentionne le SDAGE et le PGRI qui fixent des dispositions communes pour lutter contre les inondations, il précise que ce sont plusieurs mesures combinées telles que la GIEP à la parcelle/ sur la commune, la préservation des zones humides, l'aménagement de zones d'expansion de crues... qui permettront d'atteindre les objectifs attendus.

M. Bernard ECCLI demande si des sorties terrain sont prévues, M. Jean-François HUSSON répond par l'affirmative.

Les éléments mentionnés en réunion, à savoir :

- la gestion du risque inondation ;
- les solutions de soutien d'étiage via des stockages de surface, ou via les réservoirs miniers ;
- l'utilisation de l'eau brute des réservoirs

seront évoqués lors de la prochaine réunion du Bureau.

Le programme de travail est validé à l'unanimité.

\*\*\*

#### **Points 4 à l'ordre du jour – Observatoire des réservoirs miniers : chiffres clés, situation actuelle et perspectives**

Une nouvelle convention est établie avec le BRGM pour poursuivre le suivi des réservoirs miniers. Stéphanie GUIGNAT présente l'observatoire des réservoirs miniers, et le modèle qui permettra d'identifier les zones préférentielles d'écoulement entre les sols et la nappe, et les réservoirs

miniers. L'objectif est ensuite de définir un programme d'actions pour limiter la contamination des réservoirs miniers par les pollutions de surface.

Le BRGM utilise les données de la DREAL, de l'AERM et de l'ARS pour alimenter l'observatoire.

M. Bernard ECCLI demande s'il peut y avoir des échanges entre la nappe, et les réservoirs miniers.

Mme Stéphanie GUIGNAT répond que le flux se fait de la nappe vers les réservoirs, et qu'il y a des points de débordements. La situation est différente de celle du Bassin Houiller.

La prochaine chronique, disponible en fin d'année, sera envoyée aux membres de la CLE, et téléchargeable à cette adresse : <https://sigesrm.brgm.fr/Reseau-piezometrique-du-bassin-ferrifere-lorrain>

M. Philippe FISCHESSE souligne l'importance de ce suivi, et la nécessaire vigilance à avoir vis-à-vis de la vulnérabilité de la ressource.

Mme Véronique DURR confirme que le maintien de cette connaissance des réservoirs reste une priorité pour l'Agence de l'Eau. M. Lionel GRESSE précise que c'est un atout pour le territoire.

M. Lionel GERARD, qui travaillait à Arcelor Mittal, indique qu'ils utilisaient l'eau des réservoirs, après une nanofiltration, pour leur besoin industriel. Il demande si avec ce même traitement, l'eau ne pourrait pas être utilisée pour des besoins en eau potable. Mme Stéphanie GUIGNAT précise que l'eau du réservoir Sud est la moins chargée en sulfates, et qu'après traitement, elle est utilisée pour de l'alimentation en eau potable.

\*\*\*

### **Points 5 à l'ordre du jour – Avis de la CLE sur le dossier du GAEC CAP Avenir**

L'animatrice du SAGE présente le dossier (cf présentation).

La CLE, s'accorde à rendre un avis favorable sur ce dossier. La DREAL s'abstient de voter, elle ne peut être juge et partie.

\*\*\*

### **Points 6 à l'ordre du jour – Prochaines échéances**

M. Jean-François HUSSON annonce que le Bureau se réunira prochainement (date à définir), afin de :

- examiner les candidatures reçues pour le Label SAGE
- définir les axes prioritaires de travail

Une sortie terrain pourra être couplée à cette réunion.

Pour l'organisation à venir du séminaire SAGE, et de la remise du Label SAGE, M. Jean-François HUSSON annonce préférer un événement sur une demi-journée, plutôt que sur une journée, ceci afin s'assurer de la disponibilité du plus grand nombre.

M. Jean-François HUSSON remercie l'assemblée pour les échanges, et lève la séance à 12h.

## Annexe 1 – Constitution du Bureau de la CLE du SAGE Bassin Ferrifère au 06/09/2022

<b>Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (10 membres)</b>	
Jean-François HUSSON Président de la CLE	Région Grand Est
Eric GILLARDIN 1er vice-Président de la CLE	Représentant de l'EPAMA
Philippe GERARDY 2ème vice-Président de la CLE	Maire de Boinville-en-Woëvre
Daniel MATERGIA 3ème vice-président de la CLE	Président du Syndicat Intercommunal des Eaux de Fontoy-Vallée de la Fensch (SEAFF)
Frédérique LOGIN	Maire d'Amanvillers
Fabrice CERBAI	Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch
Edouard KOWALEWSKI	Maire de Lantéfontaine
Philippe FISCHESSE	Président du Syndicat Intercommunal des Eaux de Piennes
Lionel GERARD	Adjoint au maire de Joeuf
Robert CLESSE	Maire de Mont Bonvillers

<b>Collège des représentants des usagers, des propriétaires-riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées (5 membres)</b>
un représentant de la FDPPMA de la Meurthe et Moselle
un représentant de la Filière Aquacole du Grand Est
un représentant de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Meurthe et Moselle
un représentant de la Chambre d'agriculture de Meurthe et Moselle
un représentant du Syndicat de la Propriété Agricole de la Moselle (ou de la Meurthe et Moselle)

<b>Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics (6 membres)</b>
un représentant de la DREAL Grand Est
un représentant de la DDT de la Moselle
un représentant de la DDT de la Meurthe et Moselle
un représentant de la DDT de la Meuse
un représentant de l'ARS Lorraine
un représentant de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse